MAIRIE DE JARRIE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 05/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022 Affiché le

ID: 038-213802002-20220307-DL_020_070322-DE

EXTRAIT N°020 du 07/03/22

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 7 Mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JARRIE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle André Malraux – 1 montée des Clares à JARRIE, sous la Présidence de Monsieur Raphaël GUERRERO

Etaient présents: Ivan DELAITRE, Jocelyne NERINI DI LUZIO, Michel DOFFAGNE, Nathalie DENIS-OGIER, Jean-Michel PARROT, Céline VIOLA, Mario CATENA, Bernard LE RISBE, Jean-Pierre AUBERTEL, Alice COLIN, Robert MARTINEZ, Jean-Marie HAURAY, Françoise GASSAUD, Yolande FORNIER, Daniel MARTINET, Sandrine JEAN, Séverine SOLIS, Florence COGNE, Marjorie MOGNIAT, Rénald BOULESTIN, Thierry LEROY

A donné procuration : Elisabeth PLANTEVIN à Alice COLIN

Etaient absents-excusés : Philippe POURRAT, Séverine CORACIN, Benjamin PEREZ, François BERNARD

Objet : Carte scolaire et critères de dérogation

Afin de répondre au mieux aux demandes de dérogation scolaire déposées par les familles et de garantir un bon équilibre des effectifs dans les différentes écoles de la commune, une carte scolaire et des critères de dérogation spécifiques ont été établis en collaboration avec les parents d'élèves élus et ont été validés par le CM du 11/01/2021.

Le Maire propose au conseil municipal de proroger la carte scolaire et les critères de dérogation afin qu'ils soient rendus officiels pour l'examen des demandes de dérogation à compter de la rentrée 2022 et suivantes.

Ce que le Conseil Municipal accepte. Ainsi fait et délibéré, les jours, an, mois que dessus.

Fait à Jarrie, le 21 mars 2022

Le Maire,

Raphael GUERRERO

Nombre de votants : 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0